

BREVES DE THIL

N° 97
Jan-Fév 2012

SOMMAIRE

1 Edito

2 Actu municipale
et communautaire

4 La révision du
PLU à Thil

6 Culture et Loisirs

7 L'Info Municipale

OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi de 08h30 à 11h15
mardi de 08h30 à 11h15
jeudi de 13h30 à 16h15
vendredi de 14h00 à 18h
samedi de 09h00 à 12h00

Le maire reçoit sur rendez-vous le vendredi de 15h à 18h.

TEL : 04 78 06 19 90

CONTACT : mairie.thil@thil.fr
hgauthier@thil.fr

EDITO

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

Au nom de la municipalité de THIL, je vous formule en ce début d'année 2012 mes vœux les plus chaleureux de bonne année, de santé et de bonheur .

Vous pouvez en 2012 compter sur la constante implication du Conseil municipal pour que les deux dernières années du mandat nous permettent de mettre définitivement sur les rails un nouvel ancrage de notre village au sein de ses territoires, malgré les difficultés économiques annoncées.

Les dossiers clés de la révision du PLU et de l'assainissement (Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU, et Schéma Directeur de l'Assainissement) feront l'objet de réunions publiques.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation, prescrit en juin 2010, devrait, quant à lui, faire l'objet d'une enquête publique dans le courant du second semestre.

Trois dossiers font une large part au partenariat avec les territoires intercommunaux dans lesquels s'insère l'identité et la dynamique des aménagements de notre village :

- Le programme de réalisation de trente logements - dont dix en locatif aidé - au Champ du Perron s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan Local de l'Habitat de la CCMP. Il a fait l'objet d'un Permis de construire fin décembre 2011 avec l'aval des Services de l'Etat. Des étapes restent, toutefois, à franchir pour le finaliser complètement,
- La finalisation des études relatives à la délimitation des aires de captage du Château d'eau de THIL - conduites en partenariat entre le SIE et la 3CM dont est attendue pour la fin du semestre. La protection de l'aire de captage - classée au SDAGE Rhône - Méditerranée - Corse - reste le premier enjeu de la stratégie d'aménagement en matière d'assainissement.
- Les pré-études relatives à la « protection rapprochée » de THIL, pilotées dans le cadre des institutions du Grand Parc de Miribel - Jonage, seront engagées dès ce mois de Janvier.

Suite page 2

INAUGURATION COLIBRI :
25 février 10h place de la mairie à Thil
et 11h30 place du Marché à Miribel,
suivi d'un buffet et d'animations

ACTU MUNICIPALE

LES VOEUX DU MAIRE

Les perspectives que nous ouvrons ensemble pour cette nouvelle année ne sauraient être complètes sans qu'il ne soit fait état de notre proximité quotidienne et plus particulièrement :

- de la formalisation du Plan Communal de Sauvegarde. Malgré les efforts accomplis, il n'a pu être possible de maintenir opérationnel le CPI - Ni de THIL. Le Plan Communal de Sauvegarde sera soumis à l'approbation des Services Préfectoraux et du SDIS. Il a pour ambition de sensibiliser tous les Thilois à leurs responsabilités individuelles en la matière et à organiser sous la responsabilité de la municipalité la sauvegarde des personnes et des biens. Pour autant, les Pompiers ne seront pas absents de notre village : des manœuvres seront organisées à THIL au cours de l'année, les enfants de l'école, à leur demande, visiteront le Centre de Secours de Miribel : ils sauront y trouver la motivation pour un engagement futur de pompier volontaire ou professionnel.
- de l'étude de faisabilité d'un Accueil de Loisirs pour les adolescents sera à finaliser au cours du premier semestre. Son développement viendrait compléter l'offre des services communaux de proximité : le restaurant scolaire, les services périscolaires d'étude et de garderie, les places de crèche aux « Acrobates » de Beynost et les activités du Relais Assistantes Maternelles conduites en partenariat avec St. Maurice de Beynost et Beynost ;
- enfin, concernant la Sécurité - en coordination avec le Lieutenant CHAYS et les services de la Gendarmerie de Miribel - nous aurons à effectuer le recrutement d'un policier municipal, à la suite du départ à la retraite de Marcel COURCAUD en Juin prochain.

Du côté de la Communauté de communes, COLIBRI - le service de réseau de transport en commun - sera inauguré le 25 février prochain !

Je ne saurais conclure sans penser à ceux et celles qui nous ont quittés cette année ou qui sont affectés par la maladie, le chômage et la solitude. Qu'ils sachent que nous resterons, solidairement à leur côté pour leur apporter aide et soutien.

Enfin, je réitère mes remerciements chaleureux au personnel communal qui travaille aux côtés de vos élus ainsi qu'à tous les volontaires et bénévoles des associations.

Votre Maire,

Bruno LOUSTALET

Prochain conseil municipal le
15 mars 2012 à 20H00 en
Mairie

RETOUR SUR LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2012

Les Comptes rendus complets du Conseil municipal sont accessibles sur le site internet www.thil.fr dès leur approbation par le Conseil municipal.

Les principales délibérations votées le 21 janvier 2012 concernent :

- l'autorisation donnée au Maire pour signer les conventions de mise à disposition à la CCMP et d'utilisation du cinémomètre (radar)
- l'engagement des investissements dans l'attente du vote du budget
- la création d'une réserve communale de sécurité

COLIBRI : mémo du passager Thilois



- A retenir : le **27 février 2012**, c'est le début des services des navettes
- Votre Ligne : **Ligne 1 (Thil – Tramoyes via Gare de Beynost et Miribel)**,
- Les points d'arrêts : **ZA Actinove – Champ du Perron – La Verchère – Le Verger – Thil Mairie – Quai des amours (*)– Rue Neuve(*)**

(*) sens Beynost – Thil seulement

Bon à savoir ! Tous les arrêts sont facultatifs

Des déplacements durables sans stress

Bon à savoir ! les fiches horaires sont distribuées dans chaque Boîte aux Lettres avec le Guide du Réseau. Les fiches horaires sont disponibles dans les Bus et en Mairie. Vous pouvez également les télécharger sur le site de la CCMP (www.cc-miribel.fr ou sur le site www.thil.fr

Le TAD (Transport A la Demande) sans peine

Réservations au plus tard la veille avant 17h00. Les courses du lundi devront avoir été réservées au plus tard le vendredi précédent à 17 heures.

Les réservations sont prises par téléphone (tarification locale) au n° **AZUR** suivant :

0 810 744 744

Les horaires d'ouverture de la centrale de réservation sont

8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

Au moment de l'appel téléphonique, le personnel de la centrale de réservation prend note de sa demande de déplacement et renseigne les éléments suivants :

- le nom de la personne,
- le jour de la course,
- le point d'arrêt de prise en charge,
- le point d'arrêt de destination,
- les horaires de départ et d'arrivée,
- le type de tarif,
- si accompagné ou pas.

Les clients ayant réservés une course doivent se présenter à l'arrêt désigné par eux **5 mn avant l'heure de départ de l'horaire prévu.**

Un imprévu ? une annulation ?

Les annulations de réservation par l'utilisateur doivent être faites **au minimum 2 heures avant l'heure prévue du transport**, sans quoi la course est redevable par le client (facturation en fin de mois). Pour une situation perturbée prévue au plus tard la veille du transport, le client est prévenu par tous moyens de communication adaptés.

Dès qu'un aléa se produit, le conducteur :

- vérifie que les contraintes horaires impératives des clients seront respectées,
- informe le client en cas de retard supérieur à 10 minutes par rapport à l'heure de prise en charge planifiée.



LA REVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEFINITION ET ENJEUX POUR THIL

Par délibération du Conseil Municipal du 11 Mars 2010, la commune a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols (POS). Cette révision entrainera sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est la nouvelle appellation de ce document d'urbanisme depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU) de décembre 2000

DEFINITION :

Le PLU est le document d'urbanisme communal. Il est constitué d'un ensemble de plusieurs documents

1 le rapport de présentation

Ce rapport comprend lui-même plusieurs éléments

- un diagnostic territorial (économie, démographie, risques, etc.) Le diagnostic servira de point de départ à la commission d'urbanisme pour dessiner son projet politique.

Le PLU devra prendre en compte les règles qui s'imposent à lui, notamment celles issues de la loi SRU de 2000, de la loi UH de 2003 et dernièrement de la loi ENE de 2010 (dite Grenelle 2).

Dans l'élaboration du PLU, il sera important de prendre en compte les documents qui s'imposent à lui de différentes manières :

- le SCOT BUCOPA
- le PLH
- le zonage Natura 2000
- les SDAGE et SAGE
- les études agricoles
- les grands projets
- etc.

- l'état initial de l'environnement (zones protégées, qualité de l'eau, etc.)

- les orientations générales de la commune en t e r m e d'urbanisation

- les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement

- la compatibilité avec les lois et règlements en vigueur

En effet, le contenu du PLU est très encadré. Il doit bien sûr

être compatible et respecter les lois et codes de l'urbanisme, les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA), les SCOT, les règlements et servitudes qui s'imposent au territoire de la commune.

2 Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Ce document, qui n'existait pas dans les POS, définit les objectifs politiques de la commune en terme d'économie, d'habitat, de transport etc., pour les 10 à 20 ans à venir. Il doit répondre aux principes du Développement Durable.

3 Les orientations particulières d'aménagement et de programmations (OAP)

Elles constituent en quelques sortes un zoom sur des parties spécifiques du territoire de la commune et permet de préciser les aménagements à venir de ces sites.

4 Le plan de zonage

Il permet de repérer la vocation principale du sol. On distingue les zones urbanisées (U), à urbaniser (AU), agricoles (A), et naturelles (N).

5 Le règlement

Comme dans le POS, le règlement édicte les règles d'utilisation du sol : utilisations autorisées ou interdites, règles d'implantation ou de construction (hauteur, alignement etc.)

6 Enfin les annexes, comme les plans des servitudes publiques, plan des réseaux etc.

La procédure du PLU

L'élaboration du PLU comporte **deux grandes phases** :
Une phase d'élaboration, une phase de consultation.

La phase d'élaboration comprend :

- l'établissement du diagnostic territorial
- l'élaboration du PADD
- la mise au point des OAP
- l'élaboration du zonage et du règlement

Un débat sur le PADD doit obligatoirement avoir eu lieu au conseil municipal, ensuite de quoi le conseil municipal arrête le PLU.

Cette phase d'élaboration dure environ **dix huit mois**. Au cours de cette phase, la commune organise la concertation publique.

La phase de consultation :

Le PLU arrêté par le Conseil Municipal est transmis aux Personnes publiques associées. Il s'agit des organismes publics ayant à un titre ou à un autre un avis à donner sur le PLU : services de l'état, mais aussi syndicat du SCOT BUCOPA, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Communauté de communes, etc... Ces différents organismes ont deux mois pour faire connaître leurs avis. Après quoi, une enquête publique est ouverte, qui donnera lieu à un rapport du commissaire enquêteur.

Le PLU est finalement amendé en tenant compte de ces avis et rapport et peut être approuvé par le Conseil Municipal.

Cette phase de consultation et de finalisation dure environ six mois.

Les enjeux de la commune

Au cours de ce processus, la concertation avec les habitants et avec les personnes publiques associées permettra d'aboutir à un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) partagé par tous.

D'ores et déjà, la commune a défini clairement certains enjeux de son territoire :

- **maîtriser le développement de l'habitat**
- **bâtir la ville selon une approche environnementale, architecturale et paysagère.** Notamment, il est essentiel de considérer l'environnement comme un atout de la commune, et non comme une contrainte réglementaire qui restreint les possibilités.
- **améliorer le cadre de vie en reliant les quartiers grâce aux modes doux notamment**
- **maîtriser le développement économique**
- **intégrer le village dans les grands projets intercommunaux**

Ainsi, les thèmes de la mixité sociale, de la mobilité et de l'environnement seront au cœur de la réflexion des élus.

Ces premiers enjeux pourront être précisés lors du diagnostic, d'autres pourront également être mis en avant durant cette phase.

Tout au long des études, les réunions de travail entre la commune et l'urbaniste alternent avec les réunions de présentation de documents.

Des temps de réflexion "en interne" permettent à la commune de débattre des grands choix de son PLU au sein de son conseil municipal, choix qu'elle exposera ensuite à l'urbaniste. Un ajustement du PLU est ainsi possible pour être au plus près de la volonté de la commune en concordance avec l'esprit de la loi.

A chaque étape, la commission d'urbanisme sera réunie pour orienter le travail de l'urbaniste, et pour valider les études en fonction de ces orientations. De la même façon, les avis recueillis lors des réunions publiques seront pris en compte par l'urbaniste, et les habitants seront tenus régulièrement informés de l'avancée de l'étude et de ces grandes orientations.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

UH : Urbanisme et Habitat

ENE : Engagement National pour l'Environnement

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

Culture et Loisirs

REPAS DU CCAS



Le 4 février dernier, la vague de froid n'a pas franchi la porte de l'Auberge de THIL. Le traditionnel repas de début d'année organisé par le CCAS a réuni cette année 62 thilois et thiloises autour d'un excellent repas concocté par Alfred RIVOIRE : au menu Queue de boeuf en gelée sur son lit de lentilles, dos de sandre au vin rouge accompagné de petits légumes "oubliés" et d'un succulent gratin dauphinois et bien sûr fromages et desserts !

Le repas s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse jusqu'à 16h45.

Rendez vous à toutes et à tous l'an prochain...

Suzanne Borrel Jeantan se tient à votre disposition pour vous adresser le reportage photo !

Festhil'ité

Par une belle journée d'hiver, le 28 janvier dernier, un groupe de Thilois, dûment équipé, est allé dévaler les pistes de la station Les sept Laux, profitant d'un départ en car de Thil, et de quelques heures de soleil et de bonne humeur !

Merci à tous les courageux participants et à très bientôt pour de nouvelles aventures !

L'équipe de Festhil'ité, en ébullition, comme toujours !



QUELQUES NOUVELLES DU SOU DES ECOLES...

Après une année 2011 qui s'est achevée sur le spectacle de Noël où vous avez été nombreux à applaudir les chansons de Freddy, j'en profite pour remercier les nombreuses mamans ainsi que l'Auberge de Thil qui nous ont préparé d'excellents gâteaux.

L'année 2012 a démarré en fanfare, toute l'équipe du Sou des écoles de Thil accompagnés de nombreux parents ont participé dimanche 8 Janvier à la vente de délicieuses brioches confectionnées par la pâtisserie Abasseti de Miribel. Cela s'est fait dans la bonne humeur avec un accueil chaleureux des habitants de notre charmant village qui nous ont ouvert leur porte à une heure matinale malgré une grasse matinée qui leur tendait les bras, il faut dire que le temps couvert et pluvieux n'était guère propice à la promenade ou au jardinage.

Ce sont nos enfants et leurs maitresses qui vont être contents, grâce aux bénéfiques récoltés par les différentes manifestations que nous organisons, ils vont pouvoir mener à bien de nombreux projets qui se dessinent à l'horizon du printemps 2012. En effet j'ai ouï dire que quatre classes de notre école allaient bientôt visiter le site de Vulcania en Auvergne et que les enfants du premier cycle font une visite hebdomadaire depuis peu à Lilô pour apprendre à nager.

Je vous rappelle notre prochain rendez-vous le **vendredi 23 Mars** 2012, le **Carnaval** qui fait le bonheur de nos enfants et le malheur de Grisemine qui après des mois de confection par les petites mains de Marie-Hélène, Bettina et nos écoliers, finira immolé dans un champ derrière l'école sous des cris d'animaux après avoir fait le fier dans les rues de notre village escorté par un régiment de bambins hilares inondant nos ruelles d'un flots continu de confettis. Cet après-midi de folie s'achèvera par un lâché de ballons dans le ciel de Thil, ces derniers emportés par les vents capricieux et les thermiques de printemps iront s'échouer dans une contrée lointaine. N'oubliez pas chères mamans de nous préparer de bonnes crêpes on se chargera d'apporter du nutella pour le grand plaisir de nos petits ... et des grands bien sûr.

A bientôt.

L'Info MUNICIPALE

Après un début tout en douceur, l'hiver s'est installé avec toute sa rudesse, et le froid pourrait pousser certains à l'imprudence. Voici un petit rappel de règles de sécurité à respecter :

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1/ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

2/Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage (aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.) et à une bonne utilisation des appareils à combustion

3/ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).

4/Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

5/ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)



Historique :

La structure des Ecoles des Parents et des Educateurs (E.P.E.) a été fondée en France en 1929. Chaque Ecole est affiliée

à la Fédération Nationale des E.P.E. et fait aussi partie d'une Union Régionale.

L'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ain est créée dans l'Ain en 1999. Elle est reconnue d'utilité publique et agréée par l'Association de Jeunesse et d'Education Populaire.

Activités

L'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ain a pour objectif de développer les capacités des parents et des professionnels à assurer l'Education des Enfants dans les conditions de la vie actuelle et face aux mutations complexes et profondes du groupe familial et de son environnement.

L'Ecole des Parents et des Educateurs ne se propose pas de fournir un mode d'emploi. Elle se propose simplement d'accompagner et d'aider les personnes en difficulté dans leur rôle d'éducateur.

Elle a pour mission également la formation de Parents et de Professionnels qui ont la charge de l'éducation des enfants. Une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues cliniciens, gérontologue, criminologue, juriste, médiateur familial, éducateur spécialisé, infirmier, musicologue, enseignant, psychomotricienne, psychothérapeute, est chargée d'assurer des stages de formation.

L'Ecole des Parents et des Educateurs travaille avec des structures associatives, Administratives Nationales, et Territoriales (DDASS, CAF, CCAS ...).

L'EPE de l'AIN peut, sur demande d'une collectivité, assurer notamment une conférence- débat sur un thème spécial relatif à l'éducation de l'enfant.

A la demande du CCAS de THIL, un conférencier de l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ain Interviendra le **mardi 13 Mars 2012 à 20 h 30 à la salle des fêtes de THIL.**

Le thème traitera de la préadolescence et la préparation des parents aux transformations de leur enfant à l'adolescence dans les conditions de vie actuelle. Les précisions sur le déroulement de cette conférence-débat ainsi que le bulletin d'inscription vous seront communiqués dans les prochains jours.



LE COIN DES ENTREPRISES



BTS Secrétaire de direction
Domiciliée à Thil 01120
21 ans d'expérience
Portable : 06.16.30.13.65
e-mail : ipole@free.fr

Surchargé de travail ?
Votre secrétaire est souffrante ou en congés ?
Je suis sûre que je peux vous aider !

Frappe courriers, devis, factures, comptes rendus...

Externaliser vos appels téléphoniques. Prises de rendez-vous, tenue d'agenda
(moins cher que les centrales d'appels et plus personnalisé)

Saisie informatique, envois mailings, mises sous plis

**Prospection clients, traduction anglais
Relances clients et/ou fournisseurs
Passations et suivis de commandes**

Pour tous les autres travaux administratifs ; n'hésitez pas à m'appeler ou envoyez moi un mail ; je vous recontacterai rapidement.

CV adressé sur demande.

Véhicule à disposition pour aller récupérer sur place (si nécessaire) les tâches à accomplir et même possibilité de travailler sur place

CARNET 2011

Naissances :

FODDIS Célia le 11 janvier
CARVELLI Eva le 8 juin
VERGORI Noah le 30 juillet
ULRICH Lohan le 5 octobre
RABATHEL Marlène le 25 novembre
SONNIER Lenny le 15 décembre

Décès :

LUN Wladimir le 10 janvier
GUFFOND ép. LAPLACE Evelyne le 12 mars
CLIVAZ Edouard le 28 avril
FUSTIER ép. JACOB le 18 août

RAPPEL

La déchèterie est ouverte de 9h à 12h et de 15h à 18h du lundi au vendredi, et de 9h à 18h le samedi.

A partir du 13 février, vous pouvez venir retirer votre carte d'accès personnelle à la CCMP, aux horaires d'ouverture. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La carte d'accès sera obligatoire à partir du lundi 2 avril 2012.



Beaucoup de foyers et entreprises de Thil ont choisi Wibox (initialement Luxinet) comme fournisseur d'accès à Internet à Thil. Nous vous remercions de cette

confiance. Il est donc loin le temps où Thil comptait encore certaines zones très mal desservies par l'Internet.

Wibox a connu une année 2011 chargée avec une croissance très importante du nombre de ses abonnés, car l'attente en matière de services Très Haut Débit est très forte. Compte tenu de cette croissance, nous avons été, surtout en fin d'année, difficilement joignables. Par ailleurs, notre service de téléphonie a connu deux avaries majeures suite à une mise à jour de serveurs. Nous souhaitons vous présenter toutes nos excuses pour ces imperfections, mais vous dire également que Thil est l'une des toutes premières communes fibrées en France, et que l'expérience est nécessaire pour progresser.

En 2012, nous avons pris de bonnes résolutions :

- D'une part, nous serons plus attentifs aux délais : délais de raccordements, délais de réponse ou délais de traitement
- D'autre part, nous avons renforcé nos équipes techniques pour assurer un bon fonctionnement des services fournis, en particulier sur la TV et la téléphonie. Sur ces sujets, nous travaillons en étroite collaboration avec le SIEA qui nous accompagne dans ces évolutions dans le cadre de ce magnifique projet Li@in.
- Enfin, nous avons plusieurs projets en cours pour améliorer ces services. Des annonces seront faites entre le printemps et l'été.

NOTE DE BREVES :

Le SIEA a entrepris depuis le début de l'année 2012 des travaux sur le Nœud de Raccordement Optique de THIL permettant de raccorder le village sur la boucle optique du réseau Li@in. Ces travaux complémentaires devraient être terminés pour la fin du premier trimestre afin de renforcer la qualité de service pour tous les abonnés quel que soit leur Fournisseur d'Accès Internet : en terme de débit (bande passante) et de sécurisation du réseau. Ces travaux seront réalisés sans interruption prolongée du service."